

*Paiements anticipés pour le grain—Loi*

le grain à temps et respecter nos engagements car notre réputation mondiale de fournisseur digne de confiance en souffre.

Pour terminer, madame l'Orateur, je tiens à signaler que notre parti appuie les modifications.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame l'Orateur, à cause des sourires que quelques-uns arborent parce que je prends la parole sur le bill à l'étude, je signale, ce que tous les députés savent déjà, que le comité permanent de l'agriculture fait actuellement un de ses voyages et que nos porte-parole agricoles l'accompagnent. Voilà pourquoi le ministre responsable de la Commission du blé m'a vu hocher la tête il y a quelques instants quand il a été proposé que le bill franchise toutes les étapes ici cet après-midi. C'est précisément parce que les membres du comité permanent de l'agriculture sont absents aujourd'hui qu'à mon avis, il vaudrait mieux suivre la coutume et renvoyer le bill au comité permanent après la deuxième lecture.

A tout prendre, nous sommes disposés à donner notre appui au bill. Comme son titre le dit clairement, il s'agit de la deuxième modification à la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies que le gouvernement propose cette année. La première augmentait le montant maximum des paiements anticipés pour le grain livré en vertu d'un permis, qui passait donc de \$6,000 à \$15,000 dans le cas d'un particulier, à \$30,000 dans le cas d'une corporation, d'une société, ou d'une coopérative composée de deux membres, et à \$45,000 dans le cas d'une unité de production composée de trois actionnaires ou plus. Les députés savent que mon parti a appuyé cette mesure, le bill C-10, qui a été présenté au début de la présente session.

● (1540)

Comme l'a dit le ministre, le bill à l'étude, le bill C-53, a deux objectifs. Il augmente de deux fois et demie le montant maximum du paiement anticipé qu'un producteur peut obtenir pour financer le séchage du grain gourd ou le grain non battu. Nous convenons que dans les circonstances actuelles, le relèvement du plafond nous paraît acceptable et nous sommes prêts à appuyer cette partie du bill.

Nous allons également appuyer l'autre partie du bill, mais il va falloir parler au comité permanent de l'agriculture des questions qu'elle soulève. Cette deuxième partie se trouve dans les articles qui autorisent, dans le cas des ventes réalisées en dehors de la Commission, à percevoir et à remettre à la Commission du blé les sommes qu'elle serait en droit de percevoir pour recouvrer le montant des paiements anticipés qu'elle a effectués.

Il s'agit là d'une mesure simple et utile, mais qui a été nécessitée par la nouvelle politique de commercialisation des grains de provende destinés à la consommation intérieure. Cette politique est appliquée de façon continue depuis 1974. Elle a eu pour effet de soustraire au contrôle exclusif de la Commission du blé les grains de provende destinés à la consommation intérieure. A notre avis, cela ouvre la porte aux abus du commerce céréalier privé et de la Bourse commerciale de Winnipeg. La seconde partie du bill est dictée par ce changement de politique. Nous estimons que la politique elle-même, et la partie du bill qui la concerne, doivent être examinées au comité permanent de l'agriculture. Mais nous voterons cet après-midi en faveur de la deuxième lecture du bill C-53. Nous estimons qu'il doit suivre la procédure normale et être renvoyé au comité permanent.

[M. Ritchie.]

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Madame le président, malgré l'absence de notre représentant au comité de l'agriculture qui est en voyage, comme mon préopinant vient de le mentionner, je désire dire quelques mots au nom du Parti Crédit Social du Canada au sujet du bill C-53.

Je crois que ce bill fait un peu suite à l'ancien bill C-10, lequel augmentait sensiblement les paiements anticipés qui avaient débuté au début des années 1957, 1958 et 1959. Je crois que le bill cet après-midi en plus de porter les avances de \$6,500 à \$15,000 pour une exploitation groupant parents, frères et sœurs, jusqu'à \$30,000, touche un nouveau domaine, soit celui d'un cultivateur qui a du grain humide ou du grain non coupé. Le bill dit que dans une telle situation:

Cette modification ferait passer de 10c. le boisseau, ou \$600, à 25c. le boisseau ou \$1,500, selon la moins élevée de ces sommes, le montant maximum du paiement anticipé qu'un producteur peut obtenir pour financer le séchage du grain.

Je pense que c'est une grande amélioration pour les cultivateurs de l'Ouest, qui pourront enfin avoir une aide substantielle pour le séchage de ces grains. Il en est de même pour le grain non coupé où il est dit:

Cette modification ferait passer de \$3,000 à \$7,500 le montant maximum du paiement anticipé prévu par la loi qu'un producteur peut obtenir pour du grain non battu.

Madame le président, nous sommes en faveur de ces deux amendements, ainsi que du troisième, qui autorise de payer à la Commission une partie des recettes de tout producteur qui a livré du grain à un éleveur agréé. Je crois que c'est la première fois que je vois la présentation d'un tel amendement, mais je crois que d'autre part il est normal que la Commission puisse toucher quelque revenu de celui qui est protégé par cette Commission, et qui a eu l'avantage de livrer ses grains autrement que par l'intermédiaire de la Commission.

En résumé, madame le président, nous sommes favorables à ce bill et, encore une fois, nous sommes heureux pour les producteurs de l'Ouest, et nous souhaitons que des amendements semblables soient proposés relativement aux producteurs de l'Est, en ce qui a trait à leur production régulière.

[Traduction]

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, avant que le bill ne soit renvoyé au comité, j'aimerais dire en peu de mots que je lui accorde mon appui. Il va assister les producteurs des régions atteintes par le mauvais temps, qui ratent leurs récoltes. Il leur apportera donc une aide précieuse. J'espère que les agriculteurs ne seront pas dans la situation d'y avoir recours. Malheureusement, il se peut que certains doivent le faire, étant donné que la saison est déjà bien avancée.

Il y a longtemps que nous n'avons pas étudié de mesures relatives au blé. J'espère donc que le ministre va élargir l'objet du débat et informer la Chambre de la situation actuelle de l'industrie céréalière mondiale. Comme il est bien placé pour le faire, peut-il dire quelles sont les perspectives qui s'ouvrent, en particulier aux producteurs canadiens? Si je pose cette question, c'est qu'on entend divers sons de cloche au sujet du marché des céréales. Certains disent que la demande est encore relativement forte, ou qu'elle l'a été jusqu'à tout récemment, que les ventes ont été soutenues. Mais on constate, par ailleurs, une baisse de la demande et des prix. On entend toujours répéter le mythe que les stocks sont peu élevés.